



Assemblée générale

Distr. générale
2 août 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Points 25 et 28 a) de l'ordre du jour provisoire*

Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Promotion de la femme

Activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, établi en application de la résolution 39/125 de l'Assemblée générale.

Résumé

Le présent rapport fait le point des progrès accomplis dans l'exécution du programme du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), tel qu'il a été défini dans son plan stratégique pour 2008-2013. Il en donne une vue d'ensemble et fournit des exemples des résultats concrets de l'assistance que le Fonds a fournie aux pays en 2009. Il se termine par un ensemble de recommandations concernant les moyens de renforcer encore l'efficacité des activités de développement du Fonds et son organisation.

Ceci est le dernier rapport présenté dans le cadre de l'exécution du mandat énoncé dans la résolution 39/125, étant donné qu'UNIFEM a été dissous et fait désormais partie de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, créée par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/289 en tant qu'entité composite, qui s'appellera ONU-Femmes.

* A/65/150.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Contexte	3
III. Aperçu général	4
IV. Cadre de résultats en matière de développement	8
A. Renforcer la sécurité et les droits économiques des femmes	8
B. Mettre fin à la violence à l'égard des femmes	11
C. Enrayer la prorogation du VIH/sida chez les femmes et les filles	14
D. Faire progresser la justice pour les femmes dans la gouvernance démocratique	16
E. Lacunes et difficultés : le cadre de résultats en matière de développement	18
V. Cadre de gestion axée sur les résultats	19
A. Conseils d'orientation et programmation catalytique (catégorie 1)	19
B. Coordination et réforme du système des Nations Unies (catégorie 2)	20
C. Responsabilités, gestion des risques et contrôles (catégorie 3)	21
D. Moyens administratifs, humains et financiers (catégorie 4)	22
E. Lacunes et difficultés : le cadre de résultats en matière de gestion	22
VI. Cadre intégré d'allocation des ressources	23
VII. Recommandations	23

I. Introduction

1. Le 2 juillet 2010, dans sa résolution 64/289, l'Assemblée générale a créé l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) « en regroupant les mandats et fonctions existants du Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme et de la Division de la promotion de la femme du Secrétariat, ainsi que du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et en les transférant à cette Entité ». La nouvelle Entité « est en outre chargée de diriger et de coordonner les activités du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme et de promouvoir le respect du principe de responsabilité dans ces domaines ».

2. UNIFEM (qui doit faire partie d'ONU-Femmes) continuera de rendre compte de l'exécution de son plan actuel pour 2008-2013, en attendant qu'il soit remplacé par un nouveau plan stratégique. L'objectif général du plan est de veiller à l'exécution des engagements nationaux en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les États stables et les États fragiles. Le Conseil d'administration a autorisé la mise en œuvre de ce plan (DP/2007/45) par sa décision 2007/35 et sa prorogation par sa décision 2009/13. UNIFEM travaille en partenariat avec les gouvernements, les acteurs de la société civile et les organismes des Nations Unies afin de renforcer la sécurité et les droits économiques des femmes, de mettre fin aux violences sexistes, de réduire la prévalence du VIH et du sida chez les filles et les femmes et de faire progresser la justice pour les femmes dans la gouvernance démocratique, notamment dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit.

3. Le plan stratégique contient les éléments du cadre de responsabilités au regard duquel UNIFEM mesure : a) ses contributions aux initiatives nationales, régionales et mondiales en faveur de l'égalité des sexes, telles qu'elles ressortent des résultats, des produits et des indicateurs correspondants énoncés dans son cadre de résultats en matière de développement; b) ses réalisations par rapport aux produits, indicateurs et objectifs inscrits dans son cadre de gestion axée sur les résultats; et c) son efficacité en termes de mobilisation, d'affectation et de décaissement des ressources financières requises pour exécuter le plan, conformément à son cadre intégré d'allocation des ressources et à la décision 2004/20 de son Conseil d'administration.

4. Le présent rapport couvre la deuxième année de mise en œuvre du plan stratégique d'UNIFEM pour 2008-2013.

II. Contexte

5. Des engagements forts ont été souscrits aux niveaux mondial, régional et national au cours des 30 dernières années en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Programme d'action de Beijing, les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité et les objectifs du Millénaire pour le développement restent des cadres normatifs pertinents, de même que les nouveaux engagements marquants pris en 2009, avec notamment l'adoption

des résolutions 1888 (2009) et 1889 (2009) du Conseil de sécurité. De plus, de nouveaux accords régionaux viennent constamment renforcer le dispositif normatif de l'égalité hommes-femmes – on citera entre autres la Convention de Belém do Para en Amérique latine et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique. Il n'empêche que les femmes sont encore en butte à des difficultés considérables du fait de la crise économique mondiale, des conflits et des catastrophes naturelles, des violences sexistes et de l'épidémie de VIH. Les accords doivent être appliqués dans les faits pour pouvoir se traduire par des progrès concrets et mesurables pour les femmes et les filles.

III. Aperçu général

6. UNIFEM intervient en fonction des besoins et répond par conséquent aux demandes de programmes et d'aide technique là où il en a la possibilité et où les lacunes sont les plus criantes. Si le Fonds est constamment sollicité au-delà de ses capacités, et 2009 n'a pas dérogé à la règle, l'expansion de sa base de ressources lui a permis d'offrir un appui à un plus grand nombre de pays. UNIFEM a apporté une aide programmatique et technique à 98 pays (contre 82 en 2008) dans les quatre domaines thématiques de son cadre de résultats en matière de développement. Comme le montre la figure I, il est intervenu pour faire progresser l'égalité des sexes dans la gouvernance, la paix et la sécurité (81 pays); promouvoir la sécurité et les droits économiques des femmes (80 pays); enrayer la propagation du VIH/sida (25 pays); et, dans le domaine où il est le plus sollicité – la lutte contre les violences faites aux femmes –, le nombre de pays aidés a été de 79 en 2009, contre 56 en 2008. La figure II fait apparaître une évolution similaire à celle de 2008 pour ce qui est de la contribution à l'obtention de chacun des huit résultats énoncés dans le plan stratégique, avec une intensification marquée de l'appui aux réformes du droit et des politiques en faveur de l'égalité des sexes.

Figure I

Pays de programme aidés par UNIFEM en 2008-2009, par thème

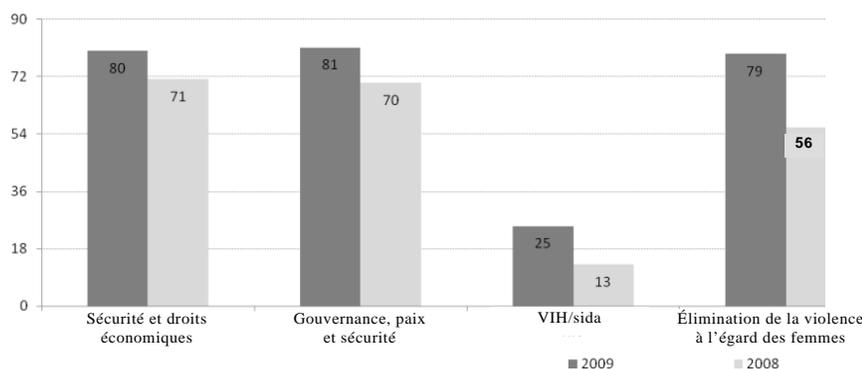
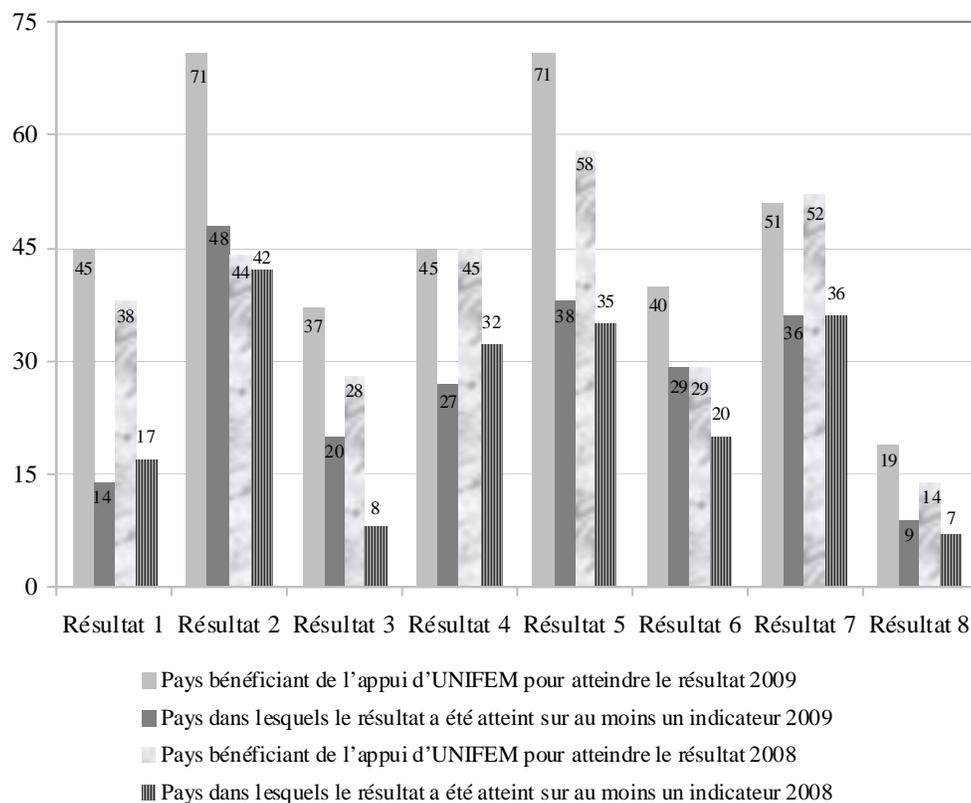


Figure II
Pays de programme aidés par UNIFEM en 2008-2009, par résultat



7. La figure III montre que, en 2009 comme en 2008, la majeure partie des dépenses d'UNIFEM a été consacrée au renforcement des capacités des défenseurs de l'égalité des sexes, des mécanismes nationaux de promotion de la femme et des réseaux et organismes régionaux, nationaux et locaux de femmes (résultats 5 et 6). Ce profil cadre avec la théorie du changement qui sous-tend le plan stratégique, à savoir que l'évolution des législations et des politiques dans un sens favorable à l'égalité des sexes passe par le renforcement des capacités de ces acteurs essentiels, lesquels doivent avoir des moyens supplémentaires pour nouer des partenariats avec les gouvernements et les acteurs du développement et exiger l'exécution des engagements souscrits. La répartition des dépenses par domaine thématique (fig. IV) reste également inchangée par rapport à 2008. Le montant des dépenses au titre de la lutte contre le VIH est resté modeste, mais on notera qu'il a augmenté dans des proportions record.

Figure III
Répartition provisoire des dépenses au titre des programmes
en 2008 et 2009, par résultat (en millions de dollars)

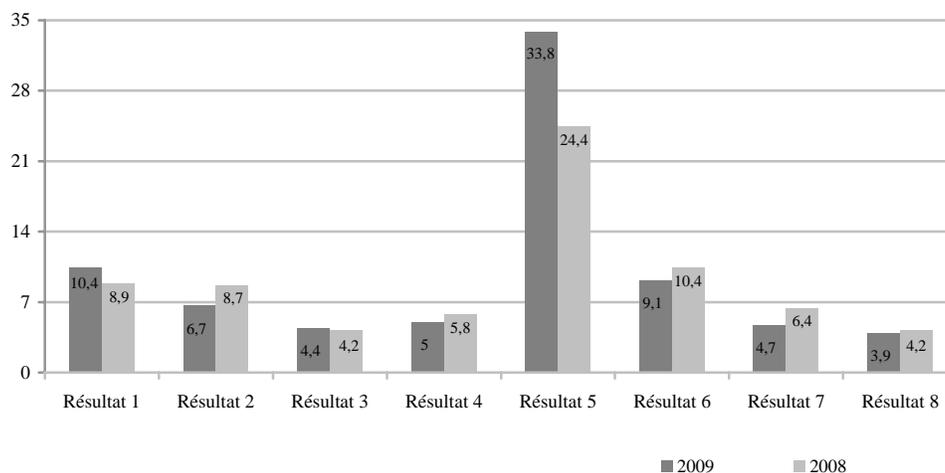
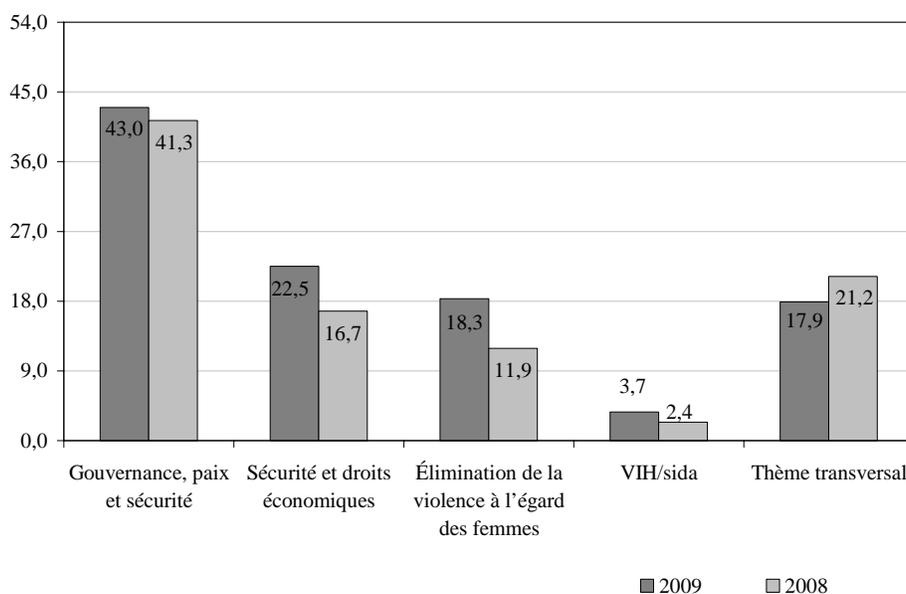


Figure IV
Répartition provisoire des dépenses au titre des programmes
pour 2008 et 2009, par thème (en millions de dollars)



8. UNIFEM travaille avec de nombreux partenaires – gouvernements, organismes des Nations Unies, réseaux de femmes, organisations de la société civile. Les figures V et VI montrent l'éventail des partenaires qu'UNIFEM mobilise pour obtenir les résultats inscrits dans son plan stratégique. La majorité d'entre eux (voir fig. V) relèvent de la sphère publique – organes de l'État, ministères, gouvernements locaux, forces de police, parlements, commissions nationales, comités nationaux de

femmes. Dans le système des Nations Unies (fig. VI), UNIFEM collabore le plus souvent avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui représentent à eux trois environ 50 % du nombre total de ses partenariats avec des organismes des Nations Unies, comme l'indiquent le cadre de résultats en matière de développement et le cadre de gestion axée sur les résultats.

Figure V
Ensemble des partenaires en 2009

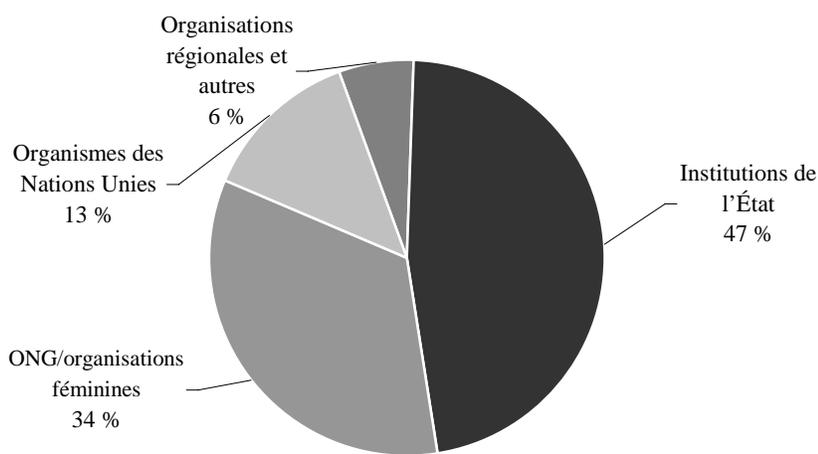
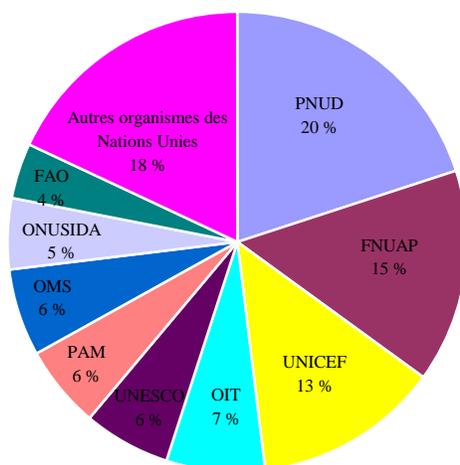


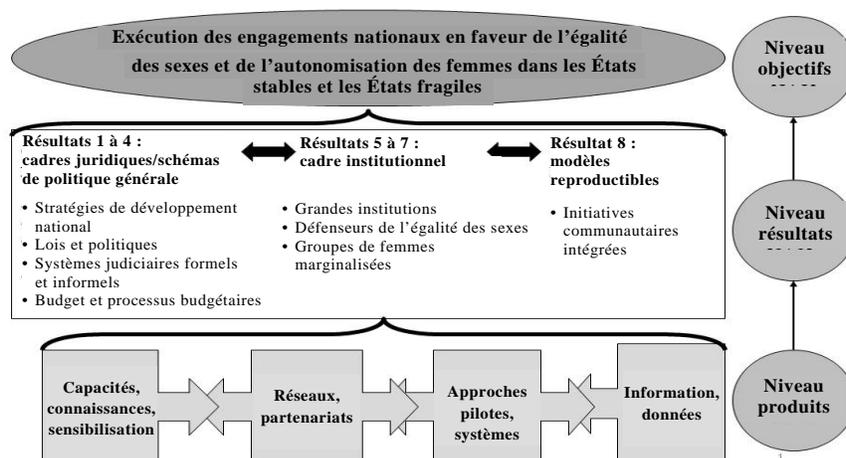
Figure VI
Partenaires du système des Nations Unies en 2009



IV. Cadre de résultats en matière de développement

9. Le cadre de résultats en matière de développement énonce huit résultats dont l'ensemble traduit la volonté d'apporter une aide intégrée propre à aider les pays à tenir leurs engagements en faveur de l'égalité des sexes. Il est basé sur une démarche intégrée qui implique d'appuyer simultanément le changement à tous les niveaux (macro, méso et microchangements). À cet égard, UNIFEM aide ses partenaires à mieux inscrire les paramètres de l'équation homme-femme dans les politiques nationales et les principales institutions chargées d'exécuter ces engagements. Le Fonds aide aussi les défenseurs de l'égalité des sexes à acquérir les capacités et les connaissances voulues pour intervenir de manière plus énergique et plus responsable et appuie les programmes pilotes innovants qui produisent sur le plan local des résultats tangibles suffisamment crédibles pour être reproduits à plus grande échelle. La figure VII illustre la logique qui inspire l'action d'UNIFEM (voir DP/2007/45 pour une définition des résultats).

Figure VII
Résultat en matière de développement : schéma logique



10. La section qui suit fait le point des progrès accomplis dans l'obtention de résultats à trois niveaux, au regard des huit résultats escomptés (voir ci-dessus) dans chacun des quatre domaines thématiques. Tous ces résultats appartiennent aux pays, le rôle d'UNIFEM étant d'aider les partenaires à les obtenir.

A. Renforcer la sécurité et les droits économiques des femmes

11. UNIFEM appuie les actions engagées pour renforcer la sécurité et les droits économiques des femmes à travers des programmes visant à : a) inscrire l'égalité des sexes au cœur des politiques macroéconomiques et notamment des schémas de développement nationaux; b) accroître le financement de l'exécution des engagements en faveur de l'égalité des sexes dans le cadre des stratégies de lutte contre la pauvreté et des objectifs du Millénaire pour le développement; et c) aider

les femmes à revendiquer leurs droits dans des secteurs précis de l'économie structurée et de l'économie informelle et à réclamer un accès équitable aux biens productifs.

12. Dans ce même domaine thématique, UNIFEM a collaboré avec ses partenaires gouvernementaux (ministères des finances, de la planification et du travail), les organisations nationales de défense des droits des femmes, des réseaux d'économistes, des organisations non gouvernementales féminines et des groupes de femmes marginalisées (travailleuses migrantes, employées de maison, femmes rurales) et les équipes de pays des Nations Unies dans la perspective des résultats suivants : a) inscrire l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans 15 dispositifs nationaux ou régionaux de réduction de la pauvreté et autres schémas économiques; b) appuyer l'adoption de 20 lois ou schémas de politique générale garantissant la sécurité et les droits économiques des femmes dans 13 pays (contre 15 en 2008); c) aider les femmes à obtenir des aides judiciaires pour faire valoir leurs droits économiques dans cinq pays (contre 7 en 2008); et d) appuyer l'institutionnalisation d'une budgétisation soucieuse de l'égalité des sexes dans 27 pays (contre 32 en 2008).

13. En coopération avec ses nombreux partenaires du système des Nations Unies, et plus particulièrement avec le PNUD, UNIFEM a aidé en 2009 les partenaires nationaux à inscrire les engagements en faveur de l'égalité des sexes dans deux stratégies pour la réduction de la pauvreté approuvées (contre 7 en 2008), dans 12 stratégies de développement nationales nouvellement adoptées ou révisées et autres schémas de politique générale, notamment des stratégies et des plans nationaux pour l'emploi, la coordination entre les donateurs et les normes environnementales (12 également en 2008), et dans une stratégie de développement régionale. UNIFEM a aidé les défenseurs de l'égalité des sexes, qu'ils appartiennent aux gouvernements ou à la société civile, à intervenir dans les instances multipartites, à présenter des analyses des effets des nouvelles modalités de l'aide sur l'autonomisation des femmes et à exiger l'exécution des engagements nationaux convenus (par exemple des plans d'action pour l'égalité des sexes) là où ils existent.

14. C'est ainsi que, avec l'appui de l'Union européenne et au titre de l'efficacité de l'aide, le Gouvernement camerounais a créé par décret du Ministre de la planification une entité multipartite chargée de superviser les processus de développement nationaux et les modalités de l'aide. Les lacunes de Cameroun Vision 2035 et du Document de stratégie pour la croissance et l'emploi au chapitre de l'égalité des sexes ont été recensées grâce aux travaux coordonnés du Groupe de travail sur l'égalité des sexes, qui s'est appuyé sur la politique nationale de promotion de la femme pour inscrire concrètement le principe d'égalité des sexes dans les plans. Les plans contiennent donc des engagements en faveur de l'égalité hommes-femmes, à savoir notamment une plus grande participation des femmes aux processus de décision, la diminution de la mortalité maternelle, l'augmentation du potentiel économique des femmes, l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans la planification et les processus budgétaires, et cela à tous les niveaux.

15. En 2009, UNIFEM a appuyé la réforme des législations et des schémas de politique générale, souvent en partenariat avec l'Organisation internationale du Travail et les ministères du travail, afin de produire les changements suivants : protéger durablement les femmes migrantes partout en Asie; garantir les droits des

femmes à la terre (plusieurs pays de la Communauté d'États indépendants, Équateur et Rwanda); introduire des législations réprimant le harcèlement sexuel sur les lieux de travail (État plurinational de Bolivie, Népal, Pakistan et pays d'Afrique de l'Ouest); inscrire l'égalité des chances en matière d'emploi dans la législation (Kazakhstan et République de Moldova); renforcer la législation avec un dispositif permettant de quantifier les tâches ménagères pour qu'il puisse en être tenu compte dans la comptabilité nationale et le produit national brut (État plurinational de Bolivie); et introduire des politiques plus efficaces pour protéger les travailleuses de l'économie informelle (Pakistan et Papouasie-Nouvelle-Guinée).

16. En ces temps de crise économique et financière, UNIFEM s'est tout particulièrement employé à appuyer le renforcement des lois de protection sociale en Albanie, au Kirghizistan et dans toute la région des Caraïbes. En collaboration avec le système des Nations Unies et dans le cadre du programme pilote des Nations Unies « Unis dans l'action », le Ministère albanais du travail, des affaires sociales et de l'égalité des chances a inscrit l'égalité des sexes dans la nouvelle loi d'assistance sociale et d'aide économique, révisée sur la base des conclusions d'une analyse des bénéficiaires couvrant deux localités. Les principales révisions ont consisté à étendre les catégories de ménages dirigés par une femme pouvant bénéficier d'une aide économique.

17. En 2009, UNIFEM a poursuivi l'action qu'il avait d'abord poursuivie en 2001 pour appuyer l'établissement de budgets tenant compte de la problématique hommes-femmes. Cet appui s'est traduit par une augmentation du nombre de processus budgétaires intégrant concrètement l'élément égalité des sexes. Avec l'assistance d'UNIFEM, les ministères des finances de 10 pays ont émis ou réémis en 2009¹ des directives pour une budgétisation favorable à l'égalité des sexes (contre 16 en 2008). En 2009, UNIFEM a également appuyé l'intégration de mesures en faveur de l'égalité des sexes aux processus budgétaires sectoriels ou locaux dans 23 pays (contre 17 en 2008). Des mécanismes de suivi des initiatives de budgétisation de ce type ont été créés ou renforcés dans 14 pays (nombre inchangé par rapport à 2008) par des acteurs de la société civile et des partenaires gouvernementaux.

18. Au Népal, les progrès de la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes, tels qu'ils ressortent des données produites par le système d'information budgétaire conçu pour suivre l'allocation des crédits aux programmes en faveur de l'égalité des sexes, se sont traduits par une augmentation de la part de ces allocations, passée de 14 % en 2008-2009 à 17 % en 2009-2010. Le Ministère des finances a adopté le système d'information budgétaire sur la recommandation du Comité de budgétisation en faveur de l'égalité des sexes. Au Maroc, UNIFEM appuie ce type de budgets depuis 2001 et continue, en collaboration avec le Ministère de l'économie et des finances, d'étoffer son aide au renforcement des capacités de ministères sectoriels, tout en fournissant une assistance technique. Le rapport annuel sur la condition des femmes accompagnant le projet de loi des finances 2010 couvre 25 départements ministériels, contre 21 en 2008 et quatre en 2006.

¹ Bolivie (État plurinational de), Cameroun, Égypte, Équateur, Indonésie, Maroc, Mozambique, Rwanda, Timor-Leste et Venezuela (République bolivarienne du).

19. Tout progrès dans ce domaine suppose nécessairement le renforcement durable des capacités des défenseurs de l'égalité des sexes et des grandes institutions chargées de promouvoir et surveiller/assurer l'exécution des engagements concernant l'égalité des sexes et la sécurité et les droits économiques des femmes. En 2009, UNIFEM a aidé les organisations gouvernementales et non gouvernementales féminines de 23 pays (contre 26 en 2008) à intervenir dans les instances de décision où se jouent les politiques économiques qui affectent l'existence des femmes, en appelant par un suivi et un dialogue renforcés les décideurs à exécuter les engagements souscrits. UNIFEM a également aidé des réseaux de femmes économiquement marginalisées (femmes rurales, femmes autochtones, femmes séropositives, migrantes, employées de maison) à développer un programme commun dans 20 pays (contre 13 en 2008). De plus, les interventions d'UNIFEM au chapitre du renforcement des capacités ont amélioré les résultats des grands ministères (travail, finances, éducation, justice, commerce et agriculture) de 15 pays, ainsi que la capacité des organisations régionales et des bureaux de statistique à promouvoir l'adoption de lois et de politiques d'accès des femmes à des emplois décents, aux ressources productives et à la protection sociale.

20. UNIFEM s'emploie avec les instances de décision, les prestataires de services et les médias à créer des conditions propices à la protection de la sécurité et des droits économiques des femmes. Le Fonds a aidé les ministères du travail à renforcer la protection sociale des travailleuses au Cambodge, en Jordanie, au Kirghizistan, au Nicaragua, au Panama, en République de Moldova et en Serbie. Le contrat type d'embauche des travailleurs migrants cambodgiens à l'étranger, conçu et établi par le Ministère du travail, est prêt pour approbation.

21. UNIFEM s'associe avec les principaux acteurs de développement pour identifier les initiatives pilotes prometteuses proposant des approches innovantes pour améliorer la sécurité, la situation et les perspectives économiques des femmes, et investit toujours plus dans des évaluations rigoureuses pour en tirer des enseignements utiles dans la perspective d'une reproduction à plus grande échelle de ces initiatives par les partenaires nationaux, régionaux et internationaux. En 2006, le Fonds a conclu un accord de partenariat de quatre années avec la Banque mondiale et le Centre international de recherche sur les femmes afin de mener à bien un programme pilote d'initiatives axées sur les résultats en faveur d'une autonomisation économique des femmes dans six pays qui intègrent une solide composante d'évaluation de l'impact (40 % du budget) dans la conception des programmes. En Égypte, le Gouvernement a entériné un système d'homologation adopté par 10 entreprises du secteur privé ayant institué une méthode d'évaluation de l'égalité hommes-femmes sur les lieux de travail à l'usage de leurs départements des ressources humaines. Le Groupe de certification de l'équité hommes-femmes, créé au Ministère de l'investissement, a été chargé de reproduire et de transposer de telles initiatives au niveau national.

B. Mettre fin à la violence à l'égard des femmes

22. Mettre fin à l'impunité, encourager l'investissement dans la prévention, élargir les partenariats avec les hommes et les garçons ainsi qu'avec les organisations religieuses sont autant d'objectifs prioritaires de l'aide d'UNIFEM aux pays qui ont engagé le combat contre les violences faites aux femmes. La campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » lancée par le Secrétaire général,

de même que les résolutions successives de l'Assemblée générale, ont encouragé les partenaires à redoubler d'efforts pour faire cesser les violences sexistes dans les pays et dans tout le système des Nations Unies. UNIFEM administre le Fonds d'affection spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes au nom du système des Nations Unies, ainsi qu'en a décidé l'Assemblée générale dans sa résolution 50/166.

23. L'action d'UNIFEM dans ce domaine thématique cadre avec la campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », dont les cinq objectifs à l'horizon 2015 sont les suivants : a) adoption et application de législations nationales réprimant toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles; b) adoption et mise en œuvre de plans d'action nationaux multisectoriels; c) renforcement des systèmes de collecte des données sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes et des filles; d) lancement de campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale; et e) lutte contre les violences sexuelles dans les situations de conflit.

24. À l'heure où les pays sont de plus en plus nombreux à adopter des lois, des politiques et des stratégies pour mettre un terme aux violences faites aux femmes, les grandes stratégies et les budgets nationaux doivent impérativement refléter ces avancées. En 2009, UNIFEM a aidé ses partenaires à plaider avec succès en faveur de l'inclusion de la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans les stratégies de développement national dans trois pays (contre 5 en 2008), a participé aux efforts déployés pour faire adopter 16 textes de loi (contre 7 en 2008) et cinq documents de politique générale (contre 7 en 2008) concernant les multiples formes de violences faites aux femmes, a soutenu l'action engagée pour mettre fin à l'impunité dans les affaires de violation des droits des femmes et a appuyé la réforme du système judiciaire qui s'est ensuivie dans six pays² (contre 4 en 2008).

25. En 2009, l'appui fourni par UNIFEM à ses partenaires a abouti à l'adoption de lois en Afghanistan, en Colombie, au Mexique et au Rwanda. En Afghanistan, l'action menée conjointement depuis 2007 par UNIFEM, les militants de la société civile, les parlementaires et les membres de la Commission parlementaire de la condition des femmes a abouti, en juillet 2009, à la révision et à la ratification de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes – pour la première fois dans l'histoire du pays, le viol et les violences faites aux femmes sont érigés en infractions pénales. UNIFEM participe à l'effort général déployé par les Nations Unies pour renforcer l'état de droit dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies pour 2008-2011 et, grâce à son appui au Rwanda, les victimes d'abus sexuels et autres formes de violence peuvent demander réparation.

26. UNIFEM a noué des partenariats avec les gouvernements afin d'aider les systèmes de justice formelle et informelle à développer les capacités de mettre fin aux violences sexistes, notamment en veillant à ce que les femmes victimes d'actes de violence puissent avoir accès à l'aide judiciaire (15 pays/territoires de programme³, contre 11 en 2008) en soutenant les mesures de renforcement des capacités des auxiliaires de justice, l'élaboration de directives, les campagnes d'information sur les services locaux et le renforcement des moyens des magistrats et magistrates (10 pays).

² Argentine, Chine, Inde, Guinée, Népal et Sierra Leone.

³ Afghanistan, Équateur, Éthiopie, Fidji, Haïti, Inde, Kenya, Maroc, Népal, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone et territoire palestinien occupé.

27. Un échantillon des résultats obtenus en 2009 est proposé à titre d'exemple : au Népal, l'Académie nationale de justice a adopté des directives concernant les audiences à huis clos; des directives judiciaires historiques au sujet des violences familiales ont été émises dans la province chinoise du Hunan, une grande première pour le pays. La Cour suprême de justice de l'Argentine a créé un bureau de lutte contre les violences familiales et un bureau d'aide aux femmes, les premiers de ce type au niveau national. De plus, 20 tribunaux provinciaux argentins ont signé des accords prévoyant l'ouverture de bureaux locaux de lutte contre les violences familiales. UNIFEM, le PNUD et l'UNICEF ont soutenu l'initiative, notamment en parrainant des échanges de visites entre les juges de la Cour suprême et ceux des tribunaux provinciaux.

28. UNIFEM s'emploie à renforcer les capacités de plaider, de lobbying et d'intervention publique des défenseurs de l'égalité des sexes afin de mettre fin aux violences faites aux femmes. En 2009, le Fonds a aidé sept pays à se doter de moyens renforcés pour vérifier la bonne exécution de leurs engagements⁴; les mécanismes nationaux de promotion de la femme de neuf pays ont reçu des aides pour engager des actions transsectorielles d'amélioration des politiques et des services; des efforts supplémentaires ont été faits pour localiser des sources de financement. UNIFEM a collaboré avec la police, les bureaux nationaux de statistique et toute une série de ministères – dont ceux de la santé et de l'éducation de 31 pays (contre 11 en 2008), ainsi qu'avec les bureaux des ombudsmans afin de déterminer la prévalence des actes de violence et d'améliorer l'accès des victimes de violences sexistes aux services d'accompagnement et d'assistance.

29. En 2009, UNIFEM a aidé les réseaux de femmes à suivre l'exécution des engagements souscrits pour mettre fin aux violences sexistes en réalisant des analyses de prévalence et des sondages, et en aidant à la création de bases de données et d'observatoires (Algérie, Mexique et Maroc). Au Cambodge, l'un des rares pays à s'être fixé un objectif national d'élimination des violences sexistes dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, le Ministère des affaires féminines a nommé une commission chargée de suivre les résultats de l'enquête de référence conduite en 2005 pour étudier les changements d'attitudes et de comportements induits par les mesures antiviolence introduites avec succès par les pouvoirs publics et a formulé d'importantes recommandations de politiques.

30. UNIFEM s'est joint à l'action engagée par d'autres entités du système des Nations Unies pour mobiliser les hommes et les garçons dans la lutte contre les violences sexistes. Il s'agissait de soutenir les réseaux d'hommes créés dans ce but et d'œuvrer dans des secteurs à prédominance traditionnellement masculine, par exemple les hautes autorités religieuses, la magistrature et la police. Plus précisément, UNIFEM élargit ses partenariats avec les réseaux d'hommes et d'adolescents aux niveaux mondial, régional et national, notamment avec Promundo et la MenEngage Alliance.

⁴ Afghanistan, Algérie, Cambodge, Équateur, Inde, Maroc et Mexique.

31. UNIFEM s'est employé dans 16 pays et une région⁵ à intensifier le renforcement des moyens de la police en matière de lutte contre les violences sexistes, de suivi des affaires et de coordination avec d'autres services (services médicaux et aide judiciaire). Il importe de signaler tout particulièrement l'incontestable leadership exercé par la police et l'armée rwandaises, qui sont régulièrement consultées de partout en Afrique sur des questions d'assistance technique et de formation des policiers et des militaires et sur les stratégies efficaces de lutte contre les violences faites aux femmes et bénéficient du soutien dynamique du PNUD.

32. L'élaboration du programme mondial 2008-2014 « Des villes sûres et sans violence à l'égard des femmes et des filles » a enregistré des avancées au niveau local, avec l'inclusion d'une solide composante d'évaluation de l'impact qui permettra de définir un modèle fiable que les municipalités pourront reproduire à plus grande échelle. Le mémorandum d'accord signé avec ONU-Habitat officialise la collaboration interinstitutions. Trois grandes institutions spécialisées – Women in Cities International, Red Mujer y Habitat et le Centre international de recherche sur les femmes – ont également décidé de travailler en partenariat.

C. Enrayer la prorogation du VIH/sida chez les femmes et les filles

33. L'année 2009 a été marquée par une nouvelle prise en compte mondiale du problème que pose pour les femmes la propagation du VIH et du sida, avec l'élaboration du cadre d'action d'ONUSIDA sur les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH/sida, accompagné d'un plan opérationnel indiquant les principales attributions et responsabilités des organismes du système des Nations Unies et du chef de file ONUSIDA, ainsi qu'entériné par le Conseil de coordination du Programme d'ONUSIDA. Bien qu'il ne coparraine pas ONUSIDA, le Fonds a participé à l'élaboration du cadre d'action. Il est membre du Groupe spécial mondial sur les femmes, les filles, l'égalité des sexes et le VIH/sida et copréside la Coalition mondiale sur les femmes et le sida.

34. UNIFEM travaille en collaboration avec les organismes du système des Nations Unies, les conseils nationaux de lutte contre le sida et ses partenaires de la société civile pour promouvoir une approche cohérente et sensible aux particularités des deux sexes en matière de lutte contre la propagation du VIH et aider en priorité les associations de femmes séropositives à revendiquer la prise en compte des besoins spécifiques et des droits des femmes, à insister sur les liens entre VIH et violences sexistes, et à réclamer l'intégration de paramètres tenant compte des femmes dans les plans nationaux de lutte contre le sida.

35. Les plans nationaux de lutte contre le sida sont des outils de planification centraux qui guident les activités dans les différents secteurs et en fonction desquels les donateurs déterminent leurs contributions. En 2009, UNIFEM a coopéré avec les gouvernements, la société civile et ses partenaires du système des Nations Unies

⁵ Afghanistan, Argentine, Burundi, Haïti, Kosovo (ainsi que défini par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU), Libéria, Mexique, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone, Soudan, Thaïlande, Timor-Leste et Venezuela (République bolivarienne du) et dans huit pays des Caraïbes à travers l'Association caribéenne des commissaires de police, qui chapeaute 24 organisations de policiers.

afin d'encourager l'inscription de l'égalité des sexes dans les stratégies nationales de lutte contre le VIH en République démocratique du Congo, au Libéria et au Rwanda (contre un seul pays aidé en 2008).

36. La longue histoire de l'action d'UNIFEM en faveur des groupes de femmes séropositives au VIH a été rappelée dans l'évaluation du Fonds conduite en 2006; les programmes dans ce domaine ont contribué de manière stratégique à appeler l'attention sur la dimension que prend l'épidémie pour les femmes. En 2009, UNIFEM a aidé des réseaux et des groupes de femmes séropositives à définir leur programme d'action et à interpeller les autorités gouvernementales dans 12 pays⁶ (contre 5 en 2008) et a soutenu le travail de plaidoyer de deux réseaux régionaux et d'un réseau mondial⁷. Les groupes de femmes ont fait valoir un certain nombre de revendications, à savoir mettre fin à la stigmatisation, aux discriminations et aux violences; améliorer l'accès aux traitements antirétroviraux; élargir les choix de vie possibles; et faciliter l'accompagnement à domicile.

37. En 2009, UNIFEM a également aidé ses partenaires dans neuf pays⁸ et dans toute la région des Caraïbes à améliorer la qualité des services proposés par les grandes institutions aux femmes infectées ou affectées par le VIH. Le Fonds s'est attaqué aux liens entre les violences sexistes et le VIH à travers toute une série d'initiatives : aide à l'élaboration d'un protocole à l'usage du Ministère de la santé en Équateur et formation des personnels de la santé, de l'éducation et de l'aide sociale de la région des Caraïbes. UNIFEM a également appuyé les mesures prises pour ajouter les consultations-conseils et les tests de dépistage du VIH à la panoplie des services proposés par les centres d'aide aux femmes victimes de violences au Rwanda et au Nigéria.

38. En 2009, UNIFEM a appuyé plus solidement le programme national de lutte contre le sida au Cambodge, où il a contribué au recrutement de conseillères pour l'égalité des sexes, et au Nigéria, où une responsable de la promotion de la femme aide à la formulation et à l'application de politiques nationales en la matière. Le programme nigérian a servi de modèle pour un programme financé par la Commission européenne, à partir duquel UNIFEM compte entreprendre un travail similaire dans cinq pays.

39. Depuis 2006, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes finance le programme d'apprentissage d'un groupe de sept bénéficiaires chargés de produire un corpus de connaissances sur les angles d'attaque possible des liens entre la violence à l'égard des femmes et le VIH, l'objectif étant de mettre au point des approches efficaces reproductibles à plus grande échelle. En 2009, et en partenariat avec le programme PATH (Program for Appropriate Technology in Health), le Fonds d'affectation spéciale a continué de fournir son assistance technique afin d'aider les bénéficiaires à élaborer et appliquer des systèmes de suivi et évaluation rigoureux.

⁶ Équateur, Haïti, Inde, Indonésie, Libéria, Mexique, Mozambique, Ouzbékistan, Pakistan, Rwanda, Somalie et Venezuela (République bolivarienne du).

⁷ Réseaux régionaux en Asie et dans le Pacifique et dans les Caraïbes; et la Global Caregivers Alliance.

⁸ Cambodge, Chine, Côte d'Ivoire, Équateur, Ghana, Indonésie, Libéria, Nigéria et République démocratique du Congo.

40. Grâce à l'appui du Fonds d'affectation spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, les hôpitaux publics nigériens ont pu nommer des responsables de la coordination policiers-médecins et des soins prophylactiques après exposition, au sein des comités antiviolence référents multisectoriels créés dans six communautés de deux États nigériens afin de mener de front la lutte contre le VIH et les violences faites aux femmes. Les comités antiviolence étudient et traitent les dossiers correspondants et systématisent des protocoles couvrant les secteurs de la santé, de la police et de la justice. Les activités de renforcement des capacités ont réussi à mobiliser les hommes et les garçons, et notamment les chefs coutumiers, qui se sont engagés durablement dans l'action des comités.

D. Faire progresser la justice pour les femmes dans la gouvernance démocratique

41. L'un des piliers de l'action d'UNIFEM au service de la gouvernance démocratique est l'appui à l'élaboration de processus décisionnels – notamment dans les situations d'après conflit – participatifs, réactifs, équitables et ouverts.

42. En 2009, UNIFEM a travaillé en partenariat avec les associations nationales de femmes, les ONG locales de femmes, les défenseurs de l'égalité des sexes, les équipes de pays des Nations Unies et de nombreux partenaires gouvernementaux pour obtenir l'intégration des engagements en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les stratégies d'aide humanitaire de trois pays et appuyer l'adoption de 33 lois ou schémas de politique générale visant à renforcer la participation des femmes aux processus de gouvernance démocratique (contre 27 en 2008). UNIFEM a aidé : a) huit pays à élaborer des plans d'action nationaux en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité (quatre plans sont d'ores et déjà prêts); b) cinq pays à introduire dans leur constitution des dispositions renforçant les droits des femmes à l'égalité (un texte a été ratifié); c) 11 pays⁹ à formuler des plans nationaux et des schémas de politique générale en faveur de l'égalité des sexes; et d) à élaborer une politique régionale d'égalité des sexes pour l'Union africaine et la province d'Aceh en Indonésie.

43. Dans de nombreux cas, les rapports mieux ciblés du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ont permis aux membres du Comité consultatif de faire des recommandations plus précises et donc plus utiles pour l'élaboration des politiques nationales. L'une des évolutions positives de 2009 a été l'élaboration de plans d'action destinés à accompagner les politiques d'égalité des sexes au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Mali, ainsi que l'adoption de plans budgétisés en République de Moldova et en Serbie.

44. Aux niveaux mondial, régional et national, UNIFEM aide les États Membres et les partenaires nationaux à appliquer les résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) du Conseil de sécurité. Comme il accueille le secrétariat de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, le Fonds a pu l'aider à collaborer avec ses partenaires pour présenter des arguments en prévision de l'adoption des résolutions 1888 (2009) et 1889 (2009). La valeur de cette contribution a été soulignée dans une évaluation indépendante conduite par le

⁹ Bolivie (État plurinational de), Colombie, Kazakhstan, Maroc, Moldova, Niger, Philippines, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, Rwanda et Serbie.

Department for International Development (DFID) du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

45. Dans la perspective du dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité en 2010, UNIFEM a continué de s'investir dans les efforts interinstitutions des Nations Unies engagés en 2008 pour aider les partenaires à adopter des plans d'action nationaux en application de ladite résolution (Libéria, Népal, Ouganda et Rwanda). Au Libéria, la volonté de changement affichée au sommet de l'État s'est traduite dans de multiples secteurs par des augmentations budgétaires au profit de l'application du plan d'action; la Police nationale libérienne et le Ministère de la justice ont mobilisé des fonds pour créer une cellule de lutte contre les crimes sexuels. En collaboration avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme et l'Équipe spéciale interorganisations sur les femmes, la paix et la sécurité, UNIFEM mène une initiative qui vise à mettre à profit les actions engagées au niveau national en vue d'élaborer un ensemble d'indicateurs à utiliser partout dans le monde pour suivre l'application de la résolution 1325 (2000), ainsi que prescrit dans la résolution 1889 (2009).

46. Le partenariat avec les réseaux de femmes et les organisations (gouvernementales et non gouvernementales) de femmes constitue l'élément moteur de toutes les actions engagées par UNIFEM pour faire avancer l'égalité des sexes. En 2009, UNIFEM a soutenu dans 71 pays (contre 58 en 2008) des initiatives visant à donner aux défenseurs de l'égalité des sexes des moyens suffisants pour suivre et appuyer l'exécution des engagements nationaux en faveur de l'égalité des sexes. Le Fonds a ainsi soutenu les organismes nationaux de promotion des femmes, encouragé les grands partis politiques à promouvoir les droits des femmes (huit pays¹⁰, contre six en 2008) et aidé les femmes à formuler des programmes communs de paix et de réconciliation (huit pays).

47. En 2009, UNIFEM a soutenu le développement organisationnel, la formation, la recherche et la planification pour aider les organisations féminines nationales à piloter, faciliter, suivre et appuyer la réalisation de l'égalité des sexes dans tous les ministères. UNIFEM appuie également ces organisations en renforçant leurs capacités d'œuvrer efficacement avec les autres ministères, les organisations de la société civile et les ONG à la formulation et à l'application de politiques nationales en faveur des femmes.

48. L'aide apportée par UNIFEM aux organisations féminines nationales dans la région andine a contribué à la création par la Communauté andine du Conseil andin des conseillers principaux pour la promotion de la femme et l'égalité des chances. Ce conseil, qui regroupe des personnalités de haut rang telles que des ministres, des secrétaires d'État et autres hauts représentants, est chargé de promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, d'éliminer les violences faites aux femmes et d'édifier une nouvelle société régionale plus juste et plus équitable.

49. Aider les coalitions de femmes qui œuvrent ensemble à intervenir auprès de tous les belligérants sans exclusive pour faire respecter les droits des femmes reste l'un des meilleurs moyens de faire progresser l'égalité des sexes dans l'effort de résolution des conflits et de consolidation de la paix. Voilà maintenant 15 ans qu'UNIFEM aide ces coalitions à prendre la place qui leur revient aux tables de

¹⁰ Antigua-et-Barbuda, Chine, Indonésie, Maroc, Népal, Pakistan, Rwanda et Uruguay.

négociations. En 2009, le Fonds s'est particulièrement investi auprès des coalitions de femmes en Afghanistan et auprès des femmes afghanes et pakistanaises et a collaboré étroitement avec la Commission internationale des femmes pour une paix israélo-palestinienne juste et durable, avec des coalitions de femmes en Ouganda et au Soudan et avec des groupes de femmes dans les Balkans et en Géorgie.

50. Fidèle à sa volonté de poursuivre son action pour que les voix des femmes soient entendues et écoutées dans les instances de décision, UNIFEM a aidé l'Institute for Inclusive Security à inviter des défenseurs afghans de l'égalité des sexes à la Conférence internationale sur l'Afghanistan. La délégation afghane a énoncé des priorités, d'ailleurs reprises dans le communiqué final de la Conférence, et s'est notamment engagée à appliquer intégralement le Plan d'action national pour les femmes d'Afghanistan ainsi que la nouvelle loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

51. Au niveau des communautés, et avec l'appui du Department for International Development du Royaume-Uni, UNIFEM exécute dans six pays sortant d'un conflit¹¹ un programme de participation des femmes à la consolidation de la paix qui produit des approches reproductibles. Au Libéria, les « huttes de paix » installées dans les communautés contribuent à former les groupes communautaires à la gestion d'institution et d'entreprise et au travail d'alphabétisation des adultes. Le projet a été repris dans deux programmes conjoints des Nations Unies et des pourparlers sont en cours pour transposer le modèle au niveau national par l'intermédiaire du Ministère de l'intérieur.

E. Lacunes et difficultés : le cadre de résultats en matière de développement

52. L'appui à la réalisation des objectifs nationaux prioritaires dans les domaines thématiques d'intervention d'UNIFEM présente un certain nombre de lacunes et de difficultés : ainsi, le renforcement des capacités des candidates aux élections n'a pas d'incidence sur le pourcentage de femmes élues, et les gains réalisés ne se traduisent pas pour les femmes par des services publics améliorés et plus responsables; il faut collaborer plus étroitement avec les partis politiques pour que la question de la violence à l'égard des femmes candidates et des élues devienne plus visible, renforcer les partenariats avec les acteurs déterminés à prendre le problème à bras-le-corps, et renforcer les initiatives dans ce sens par des programmes et des politiques qui appellent l'attention et l'action sur les conséquences particulières pour les femmes du VIH et du sida.

53. Par ailleurs, si des améliorations et des gains d'efficacité notables ont été obtenus avec les rapports axés sur les résultats produits par le système de suivi informatisé lancé en 2009, l'amélioration constante des documents et la validation de leur contenu, de même que la mise en valeur des contributions apportées aux résultats des pays, nécessitent des appuis et des moyens internes renforcés.

¹¹ Afghanistan, Haïti, Libéria, Rwanda, Ouganda et Timor-Leste.

V. Cadre de gestion axée sur les résultats

54. Le cadre de gestion axée sur les résultats permet de suivre la performance d'UNIFEM dans quatre catégories d'activités : conseils d'orientation et programmation catalytique; coordination et réforme du système des Nations Unies; responsabilité, gestion des risques et contrôles; et moyens administratifs, humains et financiers. Contrairement au cadre de résultats en matière de développement – qui prévoit des effets à la fois au niveau des résultats et au niveau des produits –, il contient des résultats dont l'obtention relève de la seule responsabilité d'UNIFEM, soit 17 produits assortis de 58 indicateurs qu'UNIFEM utilise pour suivre le travail accompli et les lacunes à combler.

55. UNIFEM s'appuie dans ce domaine sur les résolutions 62/208 et 59/250 concernant l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, par lesquelles l'Assemblée générale a demandé au système des Nations Unies de tirer parti de l'expérience technique d'UNIFEM dans le domaine de l'égalité des sexes et a encouragé UNIFEM à redoubler d'efforts pour donner une orientation stratégique au système des Nations Unies dans ce même domaine.

A. Conseils d'orientation et programmation catalytique (catégorie 1)

56. Il s'agit ici de déterminer dans quelle mesure UNIFEM conçoit des systèmes qui lui permettent d'apprendre, de s'améliorer et de savoir en quoi son action en matière de sensibilisation, d'assistance technique et de programmation catalytique fait avancer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

57. L'adoption de méthodes d'évaluation perfectionnées, conformes aux normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, est une nécessité absolue. UNIFEM fait des progrès notables dans ce domaine avec la formulation de sa politique en matière d'évaluation et la mise au point de modules de formation à l'évaluation intégrant les paramètres hommes-femmes, en association avec le personnel et les partenaires.

58. Dans un souci d'améliorer constamment ses méthodes d'évaluation, UNIFEM a demandé en 2008 à son groupe de l'évaluation de procéder à un examen interne afin de réunir des données de référence. Une évaluation conduite en 2009 a conclu que la qualité des évaluations avait progressé de 10 % par rapport à 2008. Le Centre de gestion des évaluations sera pleinement opérationnel en 2010 et affichera sur son site toutes les évaluations et les réponses de la direction. La direction a produit 11 réponses en 2009.

59. UNIFEM propose des conseils qui aident les organismes du système des Nations Unies et les autres partenaires à acquérir les savoirs et les méthodes nécessaires pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. On citera à titre d'exemple les notes d'orientation sur cinq grands aspects des négociations de paix, publiées en 2009 à l'usage des médiateurs et utilisées dans les discussions concernant les résolutions 1888 (2009) et 1889 (2009) du Conseil de sécurité; les conseils pour l'intégration d'une budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes dans le programme concernant l'efficacité de l'aide; le lancement d'un centre virtuel de connaissances en ligne consacré à la lutte contre la violence à l'égard des femmes;

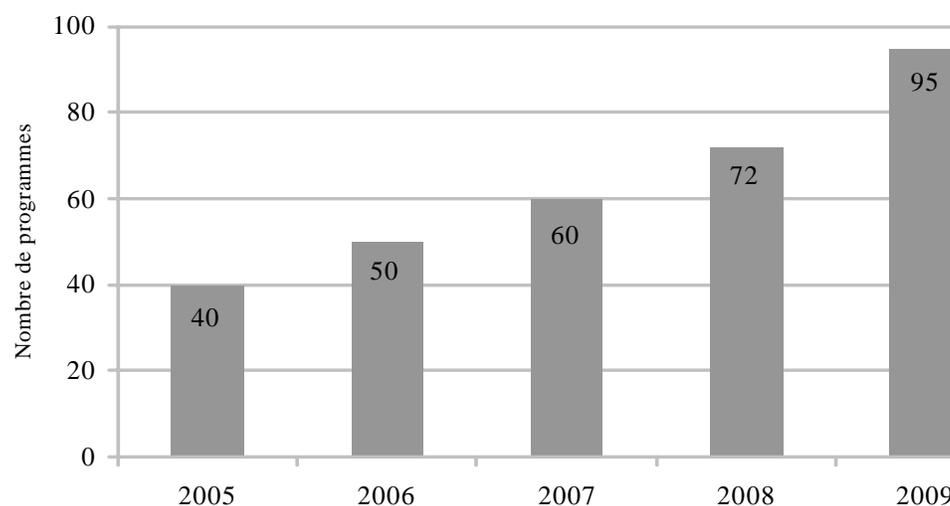
et la liste des attributions et responsabilités pour la planification nationale de la lutte contre le sida.

60. On a recensé en 2009 neuf cas de reproduction ou de reprise à plus grande échelle de projets soutenus par UNIFEM (contre 8 en 2008), avec la transposition du programme de formation antiviolences sexistes de la police et de l'armée rwandaises et/ou de services de promotion de la femme (huit pays¹²), ou encore l'extension de la formation en milieu communautaire des travailleuses migrantes dans 40 villages à l'initiative du Gouvernement indonésien, avec l'appui de l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), du Gouvernement japonais et de la Banque mondiale.

B. Coordination et réforme du système des Nations Unies (catégorie 2)

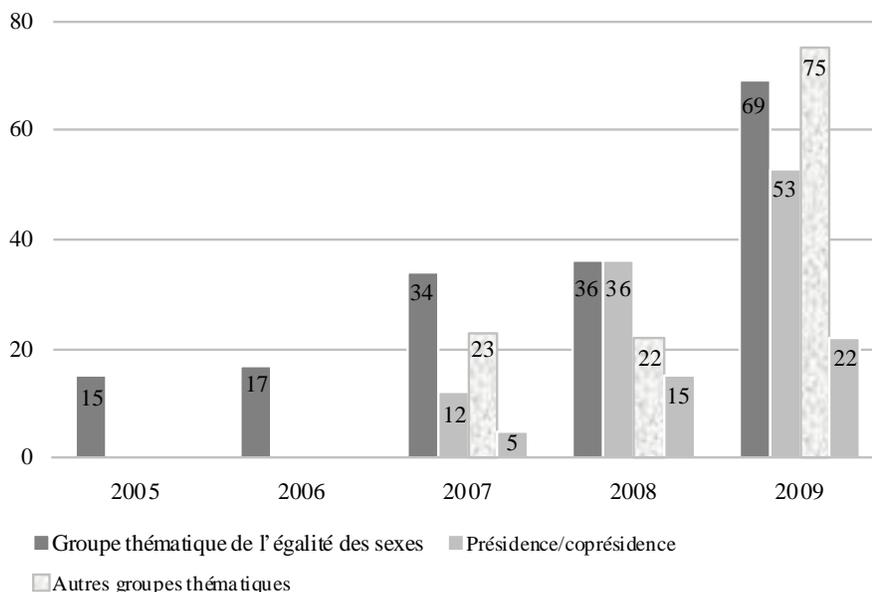
61. En 2009, UNIFEM a élargi sa participation aux processus de coordination et de réforme du système des Nations Unies, et cela à tous les niveaux; le Fonds a participé à 95 programmes conjoints (contre 72 en 2008 – voir fig. VIII) et à 8 projets pilotes Unis dans l'action. À titre de simple participant ou en qualité de chef de file, il fait partie de groupes de travail sur l'égalité des sexes dans 69 pays et de 75 autres instances de coordination aux niveaux mondial, régional ou national (fig. IX). Il a continué en 2009 de promouvoir la nécessité de mieux intégrer l'égalité des sexes dans 13 bilans communs de pays et plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Toujours en 2009, sept équipes de pays des Nations Unies lui ont demandé de réaliser des audits de la transversalisation de la problématique hommes-femmes.

Figure VIII
Participation d'UNIFEM à des programmes conjoints, 2005-2009



¹² Burundi, Fidji, Kenya, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sud-Darfour et Sud-Soudan.

Figure IX
Évolution annuelle : mécanismes de coordination pour l'égalité des sexes pilotés ou copilotés par UNIFEM, 2005-2009



62. UNIFEM s'est employé en priorité à appuyer les efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies en participant aux travaux de trois équipes spéciales créées par la Vice-Secrétaire générale (dispositif relatif à la problématique hommes-femmes, campagne Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et état de droit); il a continué d'administrer le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes; il accueille le secrétariat de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit et coprécide le groupe de travail sur les questions de programmation pour le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD).

63. Présidée par UNIFEM pendant trois ans, l'équipe spéciale du GNUD sur l'égalité des sexes, qui compte 17 membres, a élaboré une série de critères convenus de réalisation de l'égalité hommes-femmes, destinés aux équipes de pays des Nations Unies, qui les ont reçus en 2008. En 2009, l'équipe spéciale a recensé l'application de ces critères dans huit pays; 40 autres pays avaient des plans d'application plus ou moins avancés.

C. Responsabilités, gestion des risques et contrôles (catégorie 3)

64. En 2009, UNIFEM s'est intéressé à la question des responsabilités, de la gestion des risques et des contrôles en renforçant les capacités de suivi et de compte rendu des résultats et a poursuivi le transfert progressif des compétences en matière d'opérations et de programmes de son siège à ses bureaux sous-régionaux.

65. L'effort de suivi et de compte rendu s'est porté essentiellement sur la mise au point définitive puis l'introduction du système de suivi informatisé des résultats dans le cadre du plan stratégique. Grâce à ce système, UNIFEM peut faire des analyses quantitatives et qualitatives plus précises basées sur les résultats, avec des comparaisons par année, corrélés les résultats aux budgets et aux dépenses et les vérifier en regard de la documentation. UNIFEM a également demandé un examen de la qualité de la conception et du souci du résultat de sa programmation et de la rigueur des processus d'évaluation de ses programmes. Les conclusions de cet exercice seront connues en 2010.

66. UNIFEM a également renforcé ses capacités d'orientation, de contrôle et de suivi à travers des mesures de décentralisation. Sept bureaux ont rempli les critères requis pour avoir des pouvoirs délégués. À la fin de 2009, les systèmes de contrôle internes de 11 bureaux ou services du siège ont été mis au point et approuvés. Les rapports fondés sur les données du progiciel de gestion intégré (Atlas) sont systématiquement utilisés dans l'ensemble du Fonds en tant qu'outils de gestion des risques. Douze audits internes ont été conduits entre 2006 et 2009, ce qui signifie qu'environ 70 % des bureaux sous-régionaux ont été contrôlés au moins une fois dans les trois dernières années.

D. Moyens administratifs, humains et financiers (catégorie 4)

67. Il s'agit en l'occurrence de déterminer si UNIFEM dispose de moyens administratifs, humains et financiers suffisants pour répondre aux demandes d'aide technique et financière qui lui sont adressées. Le progiciel de gestion intégré Atlas Wave II, utilisé par UNIFEM et d'autres fonds et programmes des Nations Unies, est en place depuis janvier 2009 et fonctionne de manière satisfaisante.

E. Lacunes et difficultés : le cadre de résultats en matière de gestion

68. Bien que le cadre de résultats en matière de gestion d'UNIFEM ait enregistré de bons scores en 2009, l'examen de la situation fait apparaître la nécessité de renforcer les systèmes et les connaissances pour améliorer les résultats dans un certain nombre de domaines.

69. UNIFEM s'emploie avec le Groupe des Nations Unies pour le développement à mettre au point un schéma opérationnel standard pour l'établissement de rapports sur les résultats relatifs au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. UNIFEM révisera également ses directives en matière de présentation de rapport afin qu'elles cadrent avec le schéma opérationnel standard et évaluera plus systématiquement ses contributions aux travaux des équipes de pays des Nations Unies.

70. En 2010, UNIFEM continuera d'investir dans la consolidation des plateformes techniques et renforcera les capacités de son personnel dans le domaine de la gestion des connaissances afin d'élargir l'accès aux éléments de savoir à usage interne et externe.

VI. Cadre intégré d'allocation des ressources

71. Le nombre de pays ayant versé des contributions aux ressources ordinaires et aux autres ressources d'UNIFEM est passé de 80 en 2008 à 102 en 2009. Le nombre d'engagements pluriannuels a plus que doublé en un an, passant de 11 à 24. Les contributions pour 2009 ont augmenté de 14 % pour s'établir à 138 millions de dollars, contre 121 millions de dollars en 2008. Le montant des contributions aux ressources ordinaires a atteint 62 millions de dollars, en augmentation de 21 % par rapport à 2008 (51 millions de dollars); les contributions aux autres ressources (hors fonds d'affectation spéciale administrés par UNIFEM) ont augmenté de 6 millions de dollars, soit 8 %, pour s'établir à 76 millions de dollars. Un montant supplémentaire de 3,6 millions de dollars est allé au Fonds pour l'égalité des sexes en 2009; il vient s'ajouter au montant initial de 65 millions de dollars octroyé par le Gouvernement espagnol en 2008. Les contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes ont augmenté de 5 millions de dollars, soit 27 %, pour atteindre 23 millions de dollars en 2009.

72. Au quatrième trimestre de 2009, UNIFEM avait décaissé 85 % de ses ressources ordinaires et 75 % de ses autres ressources. On notera que plus de la moitié des ressources autres que les ressources ordinaires, équivalant à 45 millions de dollars pour un total de 76 millions de dollars, ont été reçues dans le quatrième trimestre de l'année, ce qui a influé sur la programmation et les taux de décaissement pour l'année. Pour la première fois, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes a versé des subventions à des équipes de pays des Nations Unies et non plus seulement à des organisations gouvernementales et non gouvernementales. Le Fonds pour l'égalité des sexes a octroyé ses premiers dons, pour un montant de 9,99 millions de dollars, en 2009. UNIFEM a analysé l'évolution de la part du budget d'appui biennal dans le montant total des ressources utilisées et a constaté qu'elle avait diminué de 0,5 % par rapport à 2008.

VII. Recommandations

73. Le Comité consultatif d'UNIFEM, qui se compose de représentants de cinq États Membres nommés par le Président de l'Assemblée générale (il s'agit actuellement de l'Égypte, du Chili, de la République de Corée, de la République tchèque et de la Suède), a tenu sa cinquantième session les 24 et 25 mars 2010.

74. Le Comité a remercié chaleureusement la Directrice exécutive et le personnel d'UNIFEM pour le travail qu'ils ont effectué au cours de l'année écoulée et a formulé les recommandations ci-après, qui visent à renforcer la programmation du Fonds et l'efficacité de son organisation.

Le Comité consultatif d'UNIFEM

1. Souligne qu'UNIFEM est un élément essentiel du dispositif des Nations Unies relatif à la problématique hommes-femmes, recommande que le Fonds continue de participer activement aux processus visant à renforcer et à rendre plus cohérent le dispositif des Nations Unies relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et, à cet égard, se félicite de la résolution 63/311 de l'Assemblée générale qui demande, entre autres, la création d'une

entité composite chargée de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;

2. Salue les travaux importants accomplis par UNIFEM sur le terrain et lui recommande de veiller à ce que son appui technique et financier, sa programmation catalytique et ses partenariats stratégiques répondent avec efficacité à la demande croissante des États Membres, des organisations de la société civile et des organismes des Nations Unies, en attendant la création d'une nouvelle entité composite chargée de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;

3. Reconnaît qu'UNIFEM a amélioré sa gestion axée sur les résultats, lui recommande de la renforcer davantage et prie le Fonds de continuer à lui présenter chaque année un rapport sur le plan stratégique, mettant en lumière les relations entre les apports, les produits et les résultats ainsi que les enseignements tirés et faisant le bilan des progrès accomplis selon les principaux résultats et indicateurs;

4. Encourage UNIFEM à analyser les facteurs assurant le succès de la reproduction et de la transposition à plus grande échelle des interventions du programme;

5. Encourage également UNIFEM à continuer de participer activement aux initiatives des expériences pilotes Unis dans l'action et attend avec intérêt l'évaluation indépendante de ces initiatives, qui sera présentée à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session;

6. Félicite UNIFEM de son action à la tête de l'Équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) sur l'égalité des sexes, le félicite également de l'action qu'il a menée en sa qualité de Président du Groupe de travail sur les questions de politiques et l'encourage à continuer de contribuer à renforcer l'aide que les équipes de pays apportent aux pays pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;

7. Réaffirme que le Fonds devrait être invité à participer aux grands mécanismes de coordination interorganisations de haut niveau;

8. Encourage le Fonds à continuer de renforcer son partenariat avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et à explorer les possibilités d'un coparrainage d'ONUSIDA par UNIFEM;

9. Encourage également le Fonds à participer activement à l'examen ministériel annuel de 2010 du Conseil économique et social et, le cas échéant, à ses préparatifs ainsi qu'à la réunion plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale consacrée aux objectifs du Millénaire pour le développement, qui se tiendra du 20 au 22 septembre 2010, y compris à ses préparatifs, selon les modalités énoncées dans la résolution 64/184;

10. Continue de souligner qu'il importe qu'UNIFEM participe aux travaux de la Commission de la condition de la femme et encourage le Fonds à donner suite activement aux résultats des travaux de la Commission, selon qu'il conviendra;

11. Encourage UNIFEM à continuer d'appuyer l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité relative aux femmes et à la paix et à la sécurité et à participer activement à la célébration de son dixième anniversaire;

12. Encourage également UNIFEM à renforcer l'action qu'il mène pour promouvoir l'établissement de budgets favorisant l'égalité des sexes;

13. Accueille avec satisfaction le rapport final d'évaluation des partenariats d'UNIFEM avec les organisations régionales et, compte tenu des résultats, encourage le Fonds à développer une stratégie assortie d'outils propres à développer des orientations internes pour encadrer ses partenariats avec les organisations régionales pertinentes;

14. Encourage UNIFEM à attacher plus d'importance à la mobilisation des hommes et des garçons dans ses activités visant à renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;

15. Se félicite des efforts que les ambassadeurs de bonne volonté d'UNIFEM continuent de déployer et prend note avec satisfaction des incidences positives de leurs activités;

16. Félicite UNIFEM de sa campagne de sensibilisation « Non à la violence à l'égard des femmes », qu'il mène actuellement à l'appui de la campagne pluriannuelle du Secrétaire général intitulée « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », et de sa participation à d'autres activités de coordination interinstitutions visant à éliminer la violence à l'égard des femmes;

17. Se félicite du lancement du centre virtuel de connaissances en ligne consacré à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles et encourage UNIFEM à développer davantage cette plate-forme en ligne et à explorer les possibilités d'en élargir la portée à d'autres domaines thématiques;

18. Se félicite de ce qu'UNIFEM ait dépassé les objectifs de mobilisation de ressources fixés pour 2009 et établi de nouveaux partenariats avec des donateurs bilatéraux, des organisations de la société civile et des partenaires du secteur privé, encourage le Fonds à continuer d'élargir le cercle de ses donateurs et à constituer des partenariats plus solides pour atteindre les objectifs de mobilisation de fonds fixés dans son plan stratégique 2008-2013 et souligne qu'il importe de s'assurer d'un financement volontaire prévisible;

19. Prie UNIFEM de répondre aux demandes d'appui d'une manière qui tienne compte de l'équilibrage nécessaire entre les quatre domaines thématiques du plan stratégique et qui soit compatible avec ceux-ci;

20. Accueille avec satisfaction le passage à la phase opérationnelle du Fonds pour l'égalité des sexes, attend avec intérêt l'exposé sur ses activités qui lui sera présenté à sa prochaine session annuelle et recommande qu'UNIFEM veille à informer le Conseil d'administration des activités du Fonds pour l'égalité des sexes;

21. Prend acte des efforts déployés par UNIFEM en sa qualité d'administrateur du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, accueille avec satisfaction

l'évaluation du Fonds d'affectation spéciale et prie UNIFEM de continuer à contribuer à la mise en œuvre des présentes recommandations;

22. Souligne qu'il importe d'atteindre l'objectif de 100 millions de dollars d'ici à 2015, tel qu'il a été établi pour les versements annuels du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans le Cadre d'action de la campagne pluriannuelle du Secrétaire général ayant pour thème Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et encourage UNIFEM et ses organisations partenaires à redoubler leurs efforts de mobilisation de ressources;

23. Décide de convoquer d'autres réunions intersessions en 2010, selon que de besoin.
